
Éclairage

Les jeunes



Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Les jeunes et l'enseignement supérieur : s'orienter, réussir, s'insérer

Isabelle Kabla-Langlois*

La France comptait près de 2 500 000 étudiants à la rentrée 2014-2015, effectif jamais atteint jusqu'à présent. Leur nombre devrait continuer de croître fortement au cours des dix prochaines années, porté au moins par le dynamisme démographique des élèves scolarisés dans le second degré.

Le système français d'enseignement supérieur est très diversifié et offre depuis quelques années des possibilités accrues de réorientations. Plus de six étudiants sur dix sont néanmoins inscrits à l'université, mais les inscriptions dans les formations assurées par les établissements du secteur privé ont nettement progressé depuis quinze ans.

En 2013, 44 % des 25-34 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur, ce qui place la France dans une situation plus favorable que la moyenne des pays de l'OCDE (40 %).

La réussite apparaît à certains égards incertaine dans les filières universitaires longues où elle dépend notamment de la série du baccalauréat. En revanche, elle est particulièrement élevée dans les principales filières courtes de l'enseignement supérieur. Après la sortie de l'enseignement supérieur, le niveau du diplôme mais aussi la filière et la spécialité de formation conditionnent l'insertion sur le marché du travail et la qualité de l'emploi occupé au cours des premières années d'activité. Si le taux de chômage des jeunes femmes est le même que celui des jeunes hommes, les emplois qu'elles occupent sont en moyenne de moindre qualité, en termes de stabilité, de qualification et de rémunération. Parmi les autres défis majeurs qui attendent l'enseignement supérieur dans les dix années à venir figurent le dynamisme, notamment démographique, des effectifs et les écarts d'accès et de niveau de diplôme selon l'origine sociale.

Dans la foulée de la massification de l'accès au baccalauréat, ce sont désormais environ six jeunes de la classe d'âge des bacheliers sur dix qui, chaque année, prennent le chemin de l'enseignement supérieur, avec à la clé un diplôme pour 80 % d'entre eux. De manière plus marquée aujourd'hui qu'il y a quelques années encore, un diplôme supérieur apparaît comme un atout distinctif pour l'insertion professionnelle. Le choix de la formation est un acte déterminant du futur d'un jeune. Quels sont les choix privilégiés par les jeunes qui entrent aujourd'hui dans l'enseignement supérieur ? Dans quelle mesure un diplôme est-il bien obtenu à l'issue du parcours ? À quelle insertion professionnelle les jeunes diplômés peuvent-ils prétendre aujourd'hui ? Qu'en est-il de la disparité entre hommes et femmes ? Ces différentes dimensions – orientation initiale, réussite, insertion – ont-elles sensiblement évolué sur la période récente ? Au-delà, comment ces données contribuent-elles à éclairer les différents enjeux auxquels l'enseignement supérieur aura à faire face dans les dix prochaines années, notamment en termes de mobilité sociale et de défi démographique ?

* Isabelle Kabla-Langlois, MENESR-SIES.

L'accès massif à l'enseignement supérieur connaît une accélération sur la période récente

Près de 2 500 000 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur en France pour l'année universitaire 2014-2015. En quinze ans, l'enseignement supérieur a accueilli plus de 310 000 étudiants supplémentaires : leur nombre n'a jamais été aussi important. La propension des jeunes à s'engager dans des études supérieures s'est fortement accrue au cours de la dernière décennie, et tout particulièrement sur les cinq dernières années. L'enseignement supérieur a ainsi accueilli 157 000 nouveaux étudiants entre les rentrées 2009 et 2014, alors que le pur effet démographique sur cette même période aurait dû entraîner une diminution de 100 000 du nombre de jeunes inscrits. L'augmentation des effectifs s'explique avant tout par un « effet scolarisation », conjonction du développement de l'accès au baccalauréat et de l'accroissement du taux de poursuite dans le supérieur, auxquels se rajoute l'accueil d'un nombre plus important d'étudiants étrangers. Entre 2004 et 2009, l'accroissement était de moindre ampleur (+ 44 000) et tenait à parts égales de l'effet démographique et de l'« effet scolarisation ».

Au-delà de cette évolution récente, la croissance de l'accès à l'enseignement supérieur correspond à une tendance lourde, portée par l'amélioration exceptionnelle de l'accès au baccalauréat en à peine plus d'une génération : il y a trente ans, seulement 30 % d'une classe d'âge obtenait le baccalauréat et était en mesure de s'orienter vers l'enseignement supérieur. En 2014, le bac général est obtenu par près de 38 % d'une classe d'âge, le bac technologique par 16 % et le bac professionnel par 24 %. La forte progression du nombre de bacheliers résulte pour l'essentiel de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel.

La part des bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur français dès la rentrée suivant l'obtention du baccalauréat atteint près de 75 %. La propension à poursuivre des études supérieures dépend de la série de baccalauréat obtenu. Si les bacheliers généraux continuent quasiment tous dans l'enseignement supérieur (99 %), la poursuite d'études est un peu moins systématique pour les bacheliers technologiques (75 %) et ne concerne qu'un peu plus du tiers des bacheliers professionnels.

Un système français d'enseignement supérieur très diversifié

Le système français d'enseignement supérieur se caractérise par sa très grande diversité : universités (dont instituts de technologie IUT), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de technicien supérieur (STS), écoles d'ingénieurs ou de management, formations paramédicales, etc. Cette diversité, dont il convient de noter qu'elle est relativement accessible sur l'ensemble du territoire national, se décline sous différents statuts (public ou privé) ou tutelles et se caractérise par un large spectre de durées ou de degrés de sélectivité des formations (*figure 1*).

L'apprentissage n'est pas absent de cet éventail puisqu'il représente 5,5 % des inscrits dans l'enseignement supérieur. Un peu moins de la moitié de ces apprentis préparent un brevet de technicien supérieur (BTS), un sur dix un diplôme d'ingénieur. Le nombre d'apprentis du supérieur a presque doublé depuis 2005, année de l'apparition de la licence et du master professionnels.

La variété des orientations initiales susceptibles de conduire à une formation dans une discipline donnée ou à une catégorie particulière de diplôme peut constituer une difficulté pour les jeunes bacheliers, par foisonnement de l'offre ou manque de lisibilité. Mais cette variété est aussi une opportunité pour pouvoir cheminer dans l'enseignement supérieur au gré des aptitudes et des conditions d'études qui conviennent le mieux à chacun. D'autant que la

multiplicité des filières de formation et des diplômes qu'elles délivrent ne répond pas à une logique en silos : certains diplômes sont accessibles par plusieurs voies. Par exemple, le diplôme d'ingénieur peut être obtenu via une formation d'ingénieur suivie dans une université, une formation dans une école comportant une préparation intégrée ou un cursus équivalent, ou encore par une formation dans une école en trois ans au-delà du bac + 2 : ainsi, hors détenteurs d'un précédent diplôme étranger, la moitié des nouveaux entrants en cycle d'ingénieur viennent d'une CPGE ; 20 % d'un cycle préparatoire intégré ou équivalent ; 13 % intègrent le cycle après l'obtention d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), 3 % après un BTS et 4 % après une licence [Lièvre, 2016].

1. Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2014-2015

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs ¹	DUT	BTS et assimilés	CPGE + Préparations intégrées	Autres	Ensemble
Lycées					232,7	81,7	14,7	329,1
<i>dont : privé</i>					61,7	11,6	4,9	78,2
Universités ²	1 016,8	180,0	26,6	116,4		2,5	189,0	1 531,3
Autres établissements d'enseignement universitaire ³	27,1	1,3					32,0	60,5
<i>dont : privé</i>	17,4	1,3					11,5	30,3
Écoles normales supérieures							5,8	5,8
Écoles d'ingénieurs	9,2		115,0			8,4	6,0	138,6
<i>dont : privé</i>	0,3		40,6			5,2	1,4	47,6
Écoles de commerce, gestion et comptabilité					2,7		134,3	137,0
<i>dont : privé</i>					2,7		133,3	136,0
Écoles juridiques et administratives							8,0	8,0
<i>dont : privé</i>							2,9	2,9
Écoles de journalisme et écoles littéraires							8,3	8,3
<i>dont : privé</i>							8,3	8,3
Écoles paramédicales hors université ⁴		103,3						103,3
<i>dont : privé</i>		25,3						25,3
Écoles préparant aux fonctions sociales ⁴							31,8	31,8
<i>dont : privé</i>							30,8	30,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles ⁴					1,2		47,1	48,3
<i>dont : privé</i>					1,2		29,8	31,0
Écoles d'architecture							18,5	18,5
<i>dont : privé</i>							0,9	0,9
Écoles vétérinaires							2,7	2,7
Autres écoles de spécialités diverses					18,6	2,4	26,5	47,5
<i>dont : privé</i>					18,6	2,4	25,5	46,5
Ensemble	1 053,0	284,7	141,6	116,4	255,2	95,0	524,8	2 470,7
<i>dont : privé</i>	17,8	26,6	40,6	0,0	84,2	19,2	249,2	437,7

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 11 569 étudiants en 2014.

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

3. Instituts catholiques, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, INALCO, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du globe et École nationale des chartes.

4. Données 2013-2014 pour les formations paramédicales et sociales, ainsi que pour les formations artistiques et culturelles.

Champ : France.

Sources : MENESR-SIES, Système d'information SISE, enquêtes sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; MENESR-DEPP, données sur les STS et CPGE ; enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

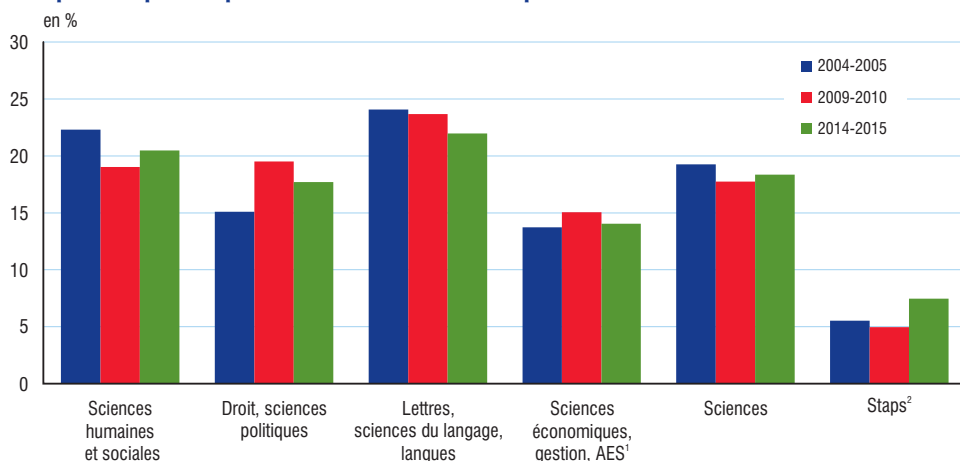
Par ailleurs, au sein même de l'université, notamment depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22 juillet 2013, la spécialisation d'emblée tend à reculer à la faveur de la mise en place de « parcours » en licence incluant une première année plus généraliste et une spécialisation plus tardive. Le choix d'études initiales est aussi compatible avec des ré-aiguillages que la réglementation tend à faciliter, voire à orchestrer assez précisément, afin d'améliorer les conditions de réorientation des étudiants en cas d'échec sur la filière initialement choisie.

C'est le sens, par exemple, de l'obligation, depuis la rentrée 2015, de conventionnement entre établissements scolaires accueillant des élèves en classes préparatoires aux grandes écoles et universités, et de l'obligation imposée à ces élèves de s'inscrire en parallèle dans les deux cursus : environ 85 000 étudiants en CPGE sont concernés. La réglementation peut être très prescriptive en la matière : par exemple, la première année commune aux études de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique mise en place en 2010 impose une réorientation dès la fin du premier semestre aux 15 % d'étudiants les moins bien classés à l'issue de la première série d'épreuves.

Six étudiants sur dix à l'université, mais une part en baisse depuis quinze ans

Dans cet environnement segmenté mais aussi jalonné de « passerelles », les universités restent le lieu de formation privilégié : à la rentrée 2014-2015, elles accueillent 62 % des étudiants de l'enseignement supérieur, dont 5 % dans une formation *a priori* courte visant l'obtention d'un DUT. La répartition par discipline des nouvelles inscriptions en première année d'université fait la part belle aux humanités et aux sciences sociales, qui accueillent encore, en 2014-2015, 42 % des effectifs des nouveaux inscrits. Cette part s'est cependant réduite au cours des dix dernières années, au bénéfice du droit et des sciences politiques (+ 2,6 points en dix ans) et plus marginalement des formations sportives (+ 2 points en dix ans) (*figure 2*). Les disciplines scientifiques, après avoir connu une certaine désaffection, connaissent un regain d'attractivité (18 % des nouveaux inscrits à la rentrée 2014-2015).

2. Répartition par discipline des nouveaux entrants en première année de licence LMD à l'université



1. Administration économique et sociale.

2. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Champ : France.

Source : MENESR-SIES, Système d'information SISE.

En une quinzaine d'années, l'université a vu son poids dans l'enseignement supérieur décliner de quelques points, passant de 65 % en 2000-2001 à 62 % en 2014-2015. La part de l'enseignement dispensé dans les établissements publics non universitaires s'est également réduite, de 23 % à 20 % en une quinzaine d'années.

À l'inverse, les inscriptions dans les formations assurées par les établissements du secteur privé ont été en nette progression sur la période récente : leur poids est aujourd'hui de 18 %,

contre 13 % en 2000. Sur 310 000 nouveaux étudiants en quinze ans, 160 000 se sont dirigés vers une formation privée. En 2014, les formations privées représentent la totalité des écoles de commerce et de management. Elles accueillent environ un tiers des effectifs des écoles d'ingénieurs et de STS, 14 % des étudiants en CPGE. Néanmoins, les deux dernières années sont marquées par une stagnation du secteur privé et par une attractivité renouvelée de l'université. Les raisons de ce phénomène ne sont pas connues, mais, dans un contexte de crise économique persistante et de tension sur le niveau de vie des ménages, la modération des droits d'inscription à l'université publique peut constituer un facteur explicatif.

Près de la moitié des jeunes générations sont diplômées de l'enseignement supérieur

En 2013, environ 45 % des 25-39 ans résidant en France détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, selon l'enquête Emploi en continu de l'Insee. La proportion de diplômés du supérieur ainsi mesurée apparaît quasiment identique pour les 25 à 29, les 30 à 34 et les 35 à 39 ans. Cette proportion est en revanche beaucoup plus faible chez les personnes âgées de 40 ans ou plus et baisse avec l'âge au-delà de 40 ans (38 % chez les 40-44 ans et 29 % chez les 45-49 ans). Ces constats traduisent la hausse générale du niveau d'études au fil des générations qui a touché le supérieur jusqu'au milieu des années 1990. Elle s'explique par la forte croissance de l'accès au baccalauréat général entre 1985 et 1995, qui a ensuite marqué une longue pause jusqu'à la période récente¹. Concernant le taux de diplômés du supérieur des 25-34 ans, la France se situe dans une situation plus favorable que la moyenne des pays de l'OCDE, qui est à 40 %. La France semble cependant présenter une orientation en faveur de l'enseignement court professionnel au détriment de l'enseignement long, pour autant que les données recueillies auprès des autres pays présentent une fiabilité suffisante quant à ce partage : la France apparaît ainsi classée 5^e parmi les pays de l'OCDE pour l'enseignement court. Sa performance apparaît moindre pour l'enseignement long (22^e) [MENESR-SIES, juin 2016].

Au-delà de ces statistiques générales, il faut recourir à d'autres sources pour évaluer le taux de diplôme par formation. Il est possible de mesurer finement et régulièrement la réussite à l'université, à partir des informations détaillées annuelles émanant des systèmes d'information de scolarité. Pour d'autres formations, sur lesquelles de telles informations ne sont pas disponibles, on privilégiera les enquêtes auprès d'une cohorte d'étudiants, que l'on interroge année après année à partir de l'obtention du baccalauréat.

Une réussite à certains égards incertaine à l'université

La réussite dans les filières universitaires longues apparaît contrastée et, à certains égards, incertaine. L'analyse doit ici clairement distinguer premier et deuxième cycle, série de baccalauréat d'origine et discipline d'études. Les données relatives aux inscriptions et aux résultats à l'université établissent que 40 % des étudiants inscrits obtiennent un diplôme de licence (générale ou professionnelle) en trois ou quatre ans, dont 28 % en trois ans (*figure 3*). La réussite en cinq ans atteint 45 %. Ces taux sont relativement stables depuis cinq ans² [Maetz, 2016].

1. Par comparaison, le nouvel accroissement observé depuis cinq ans porte essentiellement sur les bacheliers professionnels, qui poursuivent peu leurs études et réussissent moins dans le supérieur. Il devrait donc se traduire prochainement par une nouvelle hausse, mais assez limitée, du taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-29 ans.

2. Le suivi des étudiants inscrits en licence à partir du panel 2008 met en évidence des taux de réussite un peu plus élevés (34 % en trois ans). Cet écart semble s'expliquer essentiellement par la part des inscriptions n'ayant pas donné lieu à une présence durable à l'université, et qui ne seraient pas enregistrées en inscriptions à l'université dans le panel [Jagers, 2015].

3. Résultats en licence aux sessions 2013 et 2014 pour les étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence en 2010-2011

	Effectif 2010	Répartition des inscrits (en %)	Réussite en 3 ans (en %)	Réussite en 4 ans (en %)	Réussite cumulée en 4 ans (en %)
Sexe					
Homme	68 392	40,3	21,9	11,7	33,7
Femme	101 260	59,7	31,7	12,2	43,9
Âge au baccalauréat					
À l'heure ou en avance	100 247	59,1	36,2	13,9	50,1
En retard d'un an	42 539	25,1	16,5	10,6	27,1
En retard de plus d'un an	18 193	10,7	9,5	5,9	15,4
Non bachelier	8 673	5,1	24,4	9,4	33,8
Ancienneté d'obtention du baccalauréat					
Baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université	139 859	82,4	28,7	13,0	41,7
Baccalauréat obtenu un an avant	11 085	6,5	26,6	8,3	34,9
Baccalauréat obtenu deux ans avant ou plus	10 035	5,9	19,1	4,6	23,6
Série du baccalauréat					
Littéraire	32 297	19,0	31,7	13,0	44,7
Économique	46 582	27,5	35,4	15,1	50,5
Scientifique	41 511	24,5	36,4	14,2	50,6
Technologique série STG ¹	19 814	11,7	8,1	6,8	14,9
Autre série technologique	10 458	6,2	11,5	7,1	18,6
Professionnel	10 317	6,1	3,7	2,7	6,4
Non bachelier	8 673	5,1	24,4	9,4	33,8
Origine sociale					
Très favorisé	50 246	29,6	33,7	13,3	47,0
Favorisé	21 809	12,9	31,4	12,6	44,0
Assez défavorisé	40 313	23,8	28,2	12,2	40,5
Défavorisé	40 563	23,9	21,7	10,7	32,4
Non réponse	16 721	9,9	18,8	9,7	28,5
Discipline d'inscription en L1					
Droit, économie, AES	57 894	34,1	26,8	13,4	40,3
Lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales	74 314	43,8	29,7	10,3	40,0
Sciences, Staps, santé	37 444	22,1	25,4	13,1	38,5
Ensemble	169 652	100,0	27,8	12,0	39,8

1. Sciences et technologies de la gestion.

Champ : France, universités et établissements assimilés.

Source : MENESR-SIES, Système d'information SISE.

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si presque la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur licence en trois ou quatre ans, c'est le cas d'un bachelier technologique sur six et d'un bachelier professionnel sur seize. La faiblesse des taux de réussite tient notamment au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation après une ou deux années d'études seulement et ne sont plus inscrits à l'université l'année suivante : 32 % des bacheliers généraux, 70 % des bacheliers technologiques et jusqu'à 84 % des bacheliers professionnels. Ces abandons ne sont pas obligatoirement synonymes d'échec. Une partie des étudiants concernés se réoriente vers des filières non universitaires : STS, écoles d'ingénieur, de management, de santé ou d'arts. Pour les titulaires du baccalauréat général, les taux de passage de première en deuxième année, déclinés par série fine (L, S et ES), montrent la présence de la série S pour les licences scientifiques, mais des taux de passage beaucoup moins divers selon les séries pour les disciplines d'humanités (lettres, langues, droit) ou de sciences sociales.

Parmi les diplômés de licence générale en 2014, 73 % poursuivent leurs études en master l'année suivante [Maetz, 2016]. La très grande majorité (87 %) des étudiants qui poursuivent en master (hors master enseignement) sont inscrits dans la même discipline que celle de la L3. Par contraste avec le premier cycle, le deuxième cycle universitaire affiche des taux de réussite

supérieurs : ainsi, près des deux tiers des étudiants inscrits en master l'obtiennent à l'issue de deux ou trois ans d'études. La réussite est passée de 56 % pour les étudiants inscrits pour la première fois en master en 2007-2008 à 65 % pour la cohorte 2011-2012. Cette progression s'explique essentiellement par une hausse du taux de passage de première en deuxième année de master (+ 7 points sur la période).

Des voies professionnelles par contraste porteuses de réussite

La réussite dans les principales filières courtes est particulièrement élevée, d'autant que ces formations constituent souvent un tremplin vers des études plus poussées, permettant aux jeunes d'obtenir *in fine* un niveau de formation équivalent à une licence (de niveau bac + 3), voire à un master (de niveau bac + 5). D'une certaine manière, les filières courtes assurent *de facto* une double fonction : offrir une possibilité de formation supérieure professionnalisante en peu d'années mais aussi proposer une voie progressive et sécurisée pour obtenir un diplôme de niveau plus élevé.

La formation offerte par les IUT en est particulièrement illustrative. D'une part, plus de quatre étudiants sur cinq inscrits initialement dans un IUT obtiennent le diplôme correspondant à l'issue de leur formation, en deux ou trois ans. D'autre part, lorsque l'on suit le parcours sur cinq ans des étudiants qui choisissent cette formation, on observe que 92 % d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur, dont 42 % environ atteignent un niveau bac + 3 et 21 % un niveau bac + 5, au-delà de leur formation initiale [Jaggers, 2015] (figure 4).

4. Plus haut diplôme obtenu au bout de 5 ans pour les bacheliers 2008 inscrits en STS ou en IUT après le baccalauréat

	Inscrits en STS				Inscrits en IUT			en %
	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble ¹	
Ont obtenu un plus haut diplôme :								
De niveau bac + 2	48	50	40	47	26	37	29	
De niveau bac + 3	34	23	11	22	44	37	42	
De niveau bac + 5	8	5	1	5	24	15	21	
Total diplômés	90	78	52	74	94	89	92	
dont : poursuivent des études la 6 ^e année	18	10	6	11	36	21	31	
Non diplômés	10	22	48	26	6	11	8	
dont : poursuivent des études la 6 ^e année	2	1	2	1	3	0	2	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	

1.Y compris les bacheliers professionnels. Cette catégorie d'étudiants n'est pas affichée, car leur nombre en IUT n'est pas significatif dans cette enquête. Champ : France métropolitaine.

Source : MENESR-SIES, panel de bacheliers 2008.

Probabilité de réussite élevée et opportunités d'approfondissement ultérieur sont également à l'œuvre en filière STS. Le suivi de parcours sur cinq ans révèle que 74 % des étudiants décrochent un diplôme de l'enseignement supérieur, dont 27 % atteignent un niveau bac + 3 ou bac + 5.

Ces voies professionnelles se révèlent porteuses de réussite pour tous au-delà des différences majeures observées selon la série du baccalauréat détenu. Ainsi, plus de la moitié des bacheliers professionnels inscrits en STS, pour lesquels elles constituent la voie de poursuite d'études de prédilection, obtiennent un diplôme à l'issue des cinq années d'observation. Il faut relever

que le caractère sélectif de ces formations à l'entrée ne peut être invoqué comme facteur explicatif majeur de ces taux de réussite particulièrement élevés. En effet, les étudiants accueillis dans ces filières courtes sont, proportionnellement, plus souvent issus de baccalauréat technologique ou professionnel, et au surplus le taux de mentions au bac est globalement modéré [Jagers, 2010]. Ainsi, dans le panel étudié, seuls 7 % des entrants en filière IUT étaient détenteurs d'une mention bien ou très bien, contre 10 % pour les entrants en licence.

Du diplôme à l'insertion : les écarts se creusent entre jeunes diplômés et non diplômés

Un enjeu essentiel du choix de formation, qui explique pour partie les décisions d'approfondissement voire de réorientation, est celui de l'insertion professionnelle à l'issue des études. L'accès au marché du travail et les conditions de cet accès, notamment le type d'emploi occupé et le salaire obtenu, sont dans une très large mesure déterminés par le niveau de sortie, mais aussi par la filière et la spécialité de formation.

Sous l'effet du contexte macroéconomique dégradé, les écarts de perspectives professionnelles entre les diplômés de l'enseignement supérieur et les autres jeunes se sont singulièrement creusés au cours des dix dernières années. Pour la génération sortie d'études initiales en 2010, le taux de chômage atteint en 2013, c'est-à-dire trois ans après la sortie, 11 % pour les détenteurs d'un diplôme du supérieur inférieur à celui du master et 9 % pour les détenteurs d'un diplôme au moins équivalent au master, contre 25 % pour les titulaires d'un diplôme du secondaire, soit un écart de 14 à 16 points. L'écart s'est ainsi considérablement amplifié par rapport à la génération sortie en 2004, pour laquelle il était de 8 à 9 points [Barret *et al.*, 2014].

Pour les diplômés du supérieur, les conditions d'insertion sont variables selon la formation (figure 5). Elles sont particulièrement favorables après une école d'ingénieur (4 % de taux de chômage trois ans après la sortie) et pour les docteurs (6 %), ainsi que pour les formations médico-sociales supérieures (2 %). Elles le sont moins pour les autres diplômés de niveau bac + 2 et les sortants de licence générale (14 %).

5. Taux de chômage et part des personnes en CDI parmi les personnes en emploi trois ans après la sortie des études initiales selon le diplôme et le sexe

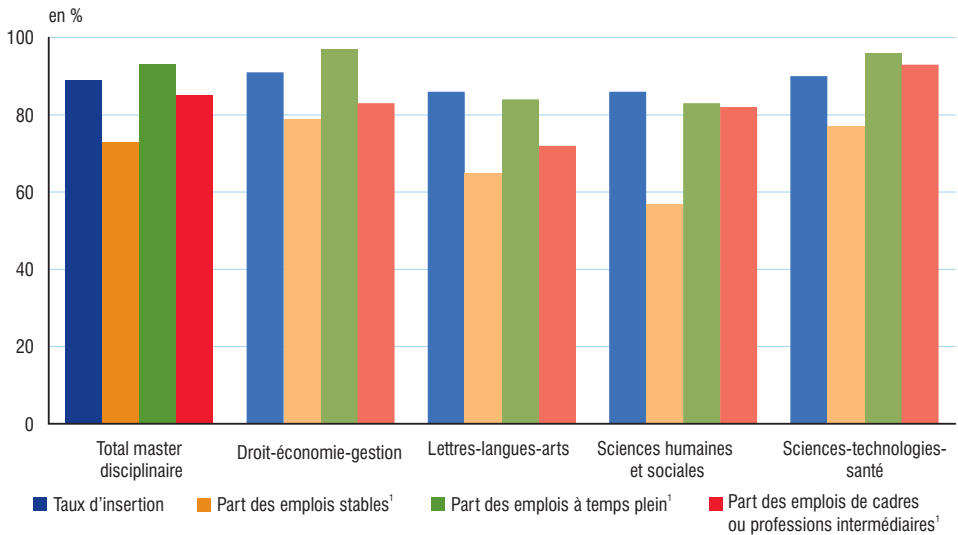
	en %					
	Taux de chômage			Part des CDI parmi les personnes en emploi		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Sortants de l'enseignement supérieur non diplômés	21	25	23	59	51	55
Ensemble des diplômés de niveau bac + 2 et + 3	12	11	11	77	73	75
BTS, DUT, autres bac + 2	14	15	14	75	67	72
Bac + 2 et + 3 en santé et social	2	2	2	86	82	83
Licence professionnelle	8	13	10	84	67	77
Licence générale, autres bac + 3	15	13	14	71	69	70
Ensemble des diplômés de master 1 et 2	9	12	10	87	75	81
Master 1 et autres bac + 4	13	15	14	75	72	73
Master 2 et autres bac + 5	11	13	12	82	71	76
École de commerce	11	8	9	97	90	93
École d'ingénieurs	3	4	4	95	90	93
Doctorat	6	6	6	71	68	69
Ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur	11	11	11	81	73	77
Ensemble	13	13	13	76	70	73

Champ : France métropolitaine, sortants de l'enseignement supérieur en 2010 (hors IUFM).

Source : Céreq, enquête génération 2010.

Mais les différences d’insertion sont également marquées selon la discipline, à niveau de diplôme donné, y compris pour le supérieur long. L’enquête annuelle sur l’insertion des diplômés de master révèle par exemple que l’insertion à 30 mois des diplômés en droit-économie-gestion et en sciences-technologies-santé est meilleure que celle des diplômés en lettres-langues-arts ou en sciences humaines et sociales : l’écart des taux d’insertion – définis comme la part de personnes en emploi dans la population considérée –, et donc en miroir des taux de chômage, est ainsi de 4 à 5 points. La qualité de l’emploi occupé (stabilité, niveaux de qualification et de salaire) est aussi moindre après un cursus dans ces deux derniers domaines disciplinaires, avec des écarts souvent très significatifs (figure 6).

6. Conditions d’emploi des diplômés 2012 de master 30 mois après l’obtention de leur diplôme



1. Parmi les diplômés 2012 en emploi.

Champ : France, diplômés de master de nationalité française, issus de la formation initiale.

Source : MENESR-SIES, enquête 2014 sur l’insertion professionnelle des diplômés de l’université.

L’accroissement du chômage des jeunes et la protection plus significative conférée par un diplôme de l’enseignement supérieur expliquent sans doute la progression de la part des sortants de l’enseignement supérieur qui reprennent des études dans les trois ans qui suivent leur formation initiale. Ainsi, 16 % des jeunes diplômés du supérieur et 31 % des sortants sans diplôme de l’enseignement supérieur retournent en formation au plus trois ans après leur sortie de formation initiale [MENESR-SIES, juin 2016].

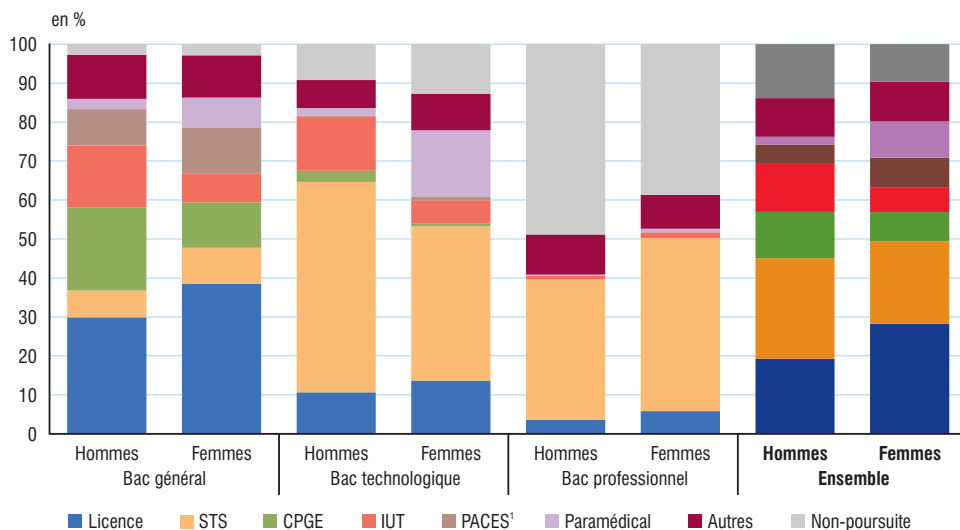
Une moindre insertion des femmes malgré un meilleur niveau de formation

Après une scolarité au cours de laquelle elles ont en moyenne de meilleurs résultats que les garçons, les filles sont plus nombreuses à obtenir le baccalauréat : en 2014, dans une génération, 84 % des filles deviennent bachelières contre 71 % des garçons. Parmi les femmes sorties de formation initiale en 2011, 2012 ou 2013, la moitié ont obtenu un diplôme de l’enseignement supérieur, pour seulement 39 % des hommes.

Les néo-bachelières poursuivent un peu plus souvent des études dans l’enseignement supérieur, mais elles ne s’orientent pas vers les mêmes filières que les hommes : la mixité des

formations de l'enseignement supérieur est par conséquent très variable (figure 7). Par exemple, elles intègrent moins souvent des filières sélectives comme les CPGE (7 % contre 12 % selon les données du panel 2008), les IUT (6 % contre 12 %) ou les STS (21 % contre 26 %). En licence, elles s'inscrivent deux à trois fois plus souvent en lettres, arts, langues ou sciences humaines. Au final, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur détiennent plus souvent un diplôme universitaire de niveau bac + 5, alors que les hommes sont plus souvent lauréats de grandes écoles et de formations courtes (BTS ou DUT).

7. Poursuite d'études l'année suivant l'obtention du bac selon le sexe en 2009



1. Première année commune aux études de santé.
Champ : France métropolitaine.
Source : MENESR-SIES, panel de bacheliers 2008.

Trois ans après la sortie de l'enseignement supérieur, 13 % des jeunes femmes et des jeunes hommes actifs de la génération 2010 sont au chômage (figure 5). Les écarts entre hommes et femmes sont assez peu marqués selon le niveau de diplôme. Le taux de chômage des femmes titulaires d'une licence est cependant de 5 points supérieur à celui des hommes quand il s'agit d'une licence professionnelle, et de 2 points inférieur quand il s'agit d'une licence générale. Au contraire, de fortes inégalités entre femmes et hommes apparaissent, quasiment quel que soit le diplôme obtenu, dès lors que l'on s'intéresse à la qualité de l'emploi : stabilité, niveau de qualification ou salaire.

Ces inégalités sont particulièrement importantes au niveau master (figure 8). Si le taux d'insertion à 30 mois est quasiment le même pour les femmes et les hommes (1 point d'écart en faveur des hommes), en revanche, les caractéristiques de l'emploi diffèrent : 78 % des jeunes hommes insérés bénéficient d'un emploi stable (CDI ou équivalent), contre 69 % des jeunes femmes, l'écart atteignant 12 points pour les disciplines scientifiques. Parallèlement, seulement 54 % des jeunes femmes en emploi occupent un emploi de cadre, contre 69 % des jeunes hommes.

Les écarts de rémunération sont un point particulièrement sensible : le salaire médian des jeunes hommes diplômés de master employés à temps plein est 13 % supérieur à celui des jeunes femmes avec le même diplôme. Ces écarts relèvent partiellement d'effets structurels :

les jeunes femmes occupent plus souvent des emplois dans des secteurs économiques où la qualité de l'emploi et le niveau de rémunération sont plus faibles. Mais ces écarts s'observent aussi toutes choses égales par ailleurs, particulièrement pour les diplômés les plus élevés, tels que le master [Erb, 2016]. Le « plafond de verre », régulièrement invoqué pour expliquer des écarts qui se creusent entre hommes et femmes pour l'accès aux postes les plus élevés, se double de fait, dès les premières années d'emploi, d'autres types d'obstacles à l'égalité réelle.

8. Conditions d'emploi des diplômé(e)s 2012 de master 30 mois après l'obtention de leur diplôme, selon le sexe et la discipline

en %

	Part de femmes	Taux d'insertion		Part d'emplois...								Salaire net mensuel médian des emplois à temps plein (en euros)	
				...stables		...à temps plein		...de cadres et de professions intermédiaires		...de cadres			
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Ensemble Master LMD	58	89	90	69	78	91	96	81	90	54	69	1 790	2 030
Droit-économie-gestion	60	91	91	77	82	97	98	80	87	50	64	1 900	2 130
Lettres-langues-arts	79	87	85	65	64	84	84	71	78	45	50	1 630	1 700
Sciences humaines et sociales	71	87	85	56	59	81	89	81	83	57	58	1 640	1 800
Sciences-technologies-santé	39	88	91	70	82	95	98	90	95	62	79	1 840	2 050

Champ : France, diplômés de master (hors master enseignement) de nationalité française, issus de la formation initiale.

Source : MENESR-SIES, enquête 2014 sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université.

L'enjeu des écarts sociaux de niveau de diplôme

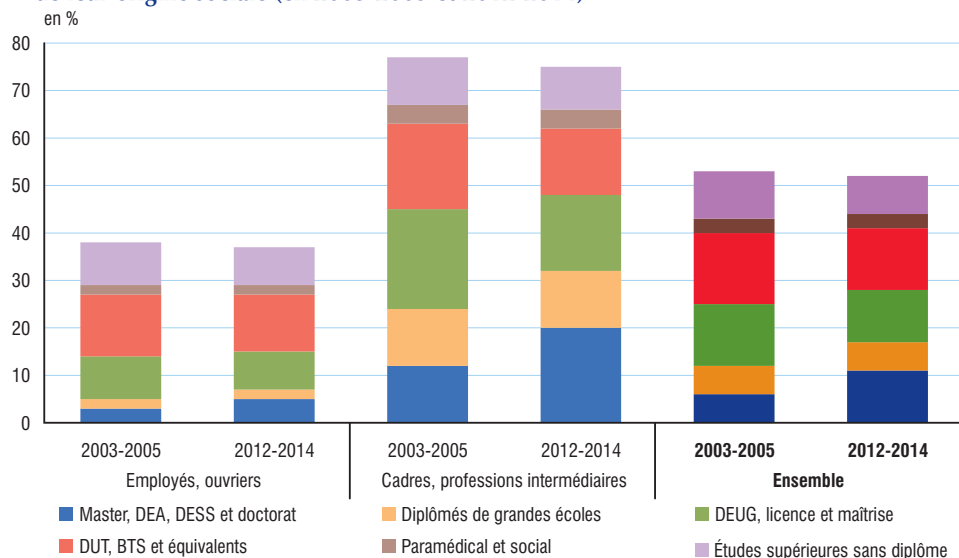
Les différences de réussite dans l'enseignement supérieur selon l'origine sociale restent également importantes et n'ont connu aucune diminution ces dix dernières années, à l'inverse des progrès réalisés en remontant plus loin dans le passé³. Leur réduction se heurte au poids de la trajectoire scolaire antérieure à l'entrée dans l'enseignement supérieur [Lefebvre, 2012]. En 2012-2014, 66 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires âgés de 25 à 29 ans sont diplômés du supérieur, contre 30 % des enfants d'ouvriers ou d'employés (figure 9). Les proportions dix ans plus tôt étaient similaires (respectivement à 67 % et 29 %). Les écarts sont en outre ciblés sur les diplômés les plus hauts. Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur court professionnalisant varie peu selon le milieu social : 14 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires ont obtenu un BTS, DUT ou diplôme équivalent, contre 12 % des enfants d'ouvriers ou d'employés. En revanche, les enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont nettement plus nombreux à posséder un niveau plus élevé, avec un rapport persistant de 1 à 5 : en 2012-2014, 32 % d'entre eux sont diplômés d'un master, d'un DEA, d'un DESS, d'un doctorat ou d'une grande école (24 % dix ans plus tôt), contre seulement 7 % des enfants d'ouvriers ou d'employés (respectivement 5 %).

Les écarts en termes de niveau de diplômes tiennent notamment à des différences en termes d'accès à l'enseignement supérieur, elles-mêmes liées à la disparité sociale en matière d'éducation. L'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année à l'autre.

3. Les statistiques de réussite sont toutefois « retardées » par rapport aux évolutions les plus récentes qui peuvent toucher les 20-25 ans.

Les étudiants issus des catégories sociales les plus favorisées sont fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, tandis que 11 % sont enfants d'ouvriers. La comparaison à l'ensemble des Français âgés de 18 à 23 ans est éloquent : 18 % sont enfants de parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, contre 29 % d'enfants d'ouvriers.

9. Diplômes de l'enseignement supérieur détenus par les jeunes de 25 à 29 ans en fonction de leur origine sociale (en 2003-2005 et 2012-2014)



Champ : France métropolitaine, sortants de l'enseignement supérieur âgés de 25 à 29 ans.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; traitements MENESR-DEPP.

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation, ce qui explique les disparités si importantes observées sur le niveau de diplôme obtenu. Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en CPGE, dans les formations d'ingénieurs et dans les écoles normales supérieures (ENS) où ils atteignent 50 % des effectifs. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (14 %). Les enfants d'ouvriers ne représentent que 6 % des élèves ingénieurs ou en CPGE. Ils sont par contre surreprésentés en STS (20 %), en IUT (15 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (18 %). Ils sont proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion et comptabilité. La part des enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en IUT et en STS et, dans le cas des enfants d'employés, une surreprésentation dans les écoles paramédicales et sociales.

Par ailleurs, les enfants d'un milieu moins aisé quittent plus souvent l'enseignement supérieur sans avoir obtenu un diplôme. En 2012-2014, parmi les jeunes âgés de 25 à 29 ans, c'est le cas de 12 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires ayant étudié dans le supérieur, contre 21 % des enfants d'ouvriers ou d'employés [MENESR-SIES, juin 2016]. L'une des explications plausibles tient à la dimension financière : les difficultés financières des étudiants influent sur le taux d'échec ou d'abandon [Laïb, 2014].

Le défi du fort dynamisme des effectifs étudiants à l'horizon 2025

La poursuite d'une forte croissance des effectifs étudiants en France devrait être observée au cours de la prochaine décennie. Sous l'effet du dynamisme démographique, le nombre de bacheliers devrait augmenter significativement sur la période 2015-2025. Selon un scénario dit « conservateur » reposant sur la prolongation des tendances récentes en matière de poursuite d'études des bacheliers et à environnement législatif inchangé, plus de 2,8 millions d'étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2025. Cela représente 335 000 étudiants supplémentaires (+ 13,6 %) en dix ans. L'augmentation la plus forte (+ 18 %) concernerait les formations telles que les écoles de commerce ou encore les facultés privées. Les effectifs de l'université (hors IUT) seraient eux aussi particulièrement dynamiques, tout comme ceux des formations d'ingénieurs non universitaires (figure 10).

10. Prévision d'évolution des effectifs étudiants entre 2014-2015 et 2024-2025

	Effectif 2014-2015	Variation entre 2014-2015 et 2024-2025	
		Variation prévisionnelle (en effectif)	Variation prévisionnelle (en %)
Universités et établissements assimilés hors IUT	1 454 678	206 322	14,2
Cursus licence	813 857	115 143	14,1
Cursus master	577 878	88 122	15,2
Cursus doctorat	62 942	3 058	4,9
IUT	117 396	9 604	8,2
IUT secteur secondaire	48 526	5 474	11,3
IUT secteur tertiaire	68 870	4 130	6,0
CPGE	84 776	9 224	10,9
STS et autres formations assimilées	265 333	14 667	5,5
STS production	85 747	3 253	3,8
STS services	179 586	11 414	6,4
Ensemble de ces quatre principales filières	1 922 183	239 817	12,5
Ingénieurs (hors formations universitaires)	106 464	15 536	14,6
Autres formations	442 030	78 970	17,9
Ensemble de l'enseignement supérieur	2 470 677	335 323	13,6

Champ : France.

Sources : MENESR-SIES, Système d'information SISE, enquêtes sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; MENESR-DEPP, données sur les STS et CPGE ; enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture (données 2014) ; projections réalisées par le MENESR-SIES (données 2024).

Un tel accroissement serait encore amplifié si la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) parvenait à atteindre tout ou partie de ses objectifs. La StraNES vise l'accroissement de la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge de 45 % aujourd'hui à 60 % à l'horizon de 10 ans, via la formation initiale et la formation tout au long de la vie, ainsi que l'obtention d'un diplôme de niveau licence pour la moitié de la classe d'âge.

Un accroissement de la proportion de diplômés dans le supérieur à l'issue d'une formation initiale peut relever de trois phénomènes, éventuellement cumulés : l'amélioration de la réussite des étudiants poursuivant des études supérieures ; plus en amont, l'accroissement du taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur ; plus en amont encore, la progression de la proportion de bacheliers d'une classe d'âge. Basé sur le suivi d'une cohorte d'étudiants bacheliers en 2008, un modèle de simulation de la réussite a été mis en œuvre afin de quantifier le poids de chacun de ces trois leviers. Il montre que sans un développement important du taux de bacheliers généraux dans une génération, et sans un accroissement du taux de poursuite des bacheliers technologiques et professionnels dans des filières où ils sont

le plus susceptibles d'obtenir un diplôme, une hausse importante du niveau de diplôme n'est pas atteignable. Dès lors, l'élévation du niveau général de diplôme ne peut qu'aller de pair avec une augmentation du nombre d'étudiants accueillis dans l'enseignement supérieur. À partir de cette étude, et sous l'hypothèse d'une progression du taux de bacheliers et du taux de poursuite, l'impact en nombre de personnes correspondant à un relèvement de 9 points en 10 ans du taux de diplôme d'une génération a été estimé [Fauvet, 2016]. Il en résulterait un accroissement de 460 000 étudiants qui s'ajouteraient à ceux résultant des seuls effets démographiques, soit *in fine* environ 800 000 étudiants en dix ans.

La StraNES pose aussi comme objectif un doublement du nombre d'étudiants étrangers en France à l'horizon 2025. Aujourd'hui, près de 300 000 étudiants étrangers poursuivent des études supérieures en France, parmi lesquels les trois quarts sont des étudiants mobiles, c'est-à-dire entrés sur le territoire français pour effectuer des études supérieures, mais ayant réalisé leur formation scolaire dans leur pays d'origine. Dans cette perspective, ce seraient donc plus de 200 000 étudiants étrangers additionnels qui devraient être accueillis en France à horizon de dix ans. La France renforcerait ainsi son positionnement en termes d'attractivité de son enseignement supérieur, en particulier du doctorat (40 % d'étudiants étrangers), alors qu'elle est déjà quatrième pays d'accueil derrière seulement les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie [Liogier, 2016]. ■

Pour en savoir plus

Barret C., Florence R., Noémie V., « Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref du CEREQ* n° 319, CEREQ, mars 2014.

Béjean S., Monthubert B., « Pour une société apprenante – propositions pour une stratégie nationale de l’enseignement supérieur », Rapport du comité StraNES, septembre 2015. En *annexe 6* « Les leviers d’une amélioration de la réussite d’une classe d’âge dans l’enseignement supérieur, et les conséquences en termes d’effectifs étudiants - Éléments de cadrage quantitatif », Contribution du SIES.

Erb L.-A., « Les inégalités femmes/hommes dans l’insertion professionnelle des diplômé.e.s de master », *Note d’information Enseignement supérieur & Recherche*, n° 16.06, MENESR-SIES, septembre 2016.

Erb L.-A., « Malgré la crise, les diplômés de l’université s’insèrent rapidement sur le marché du travail », *Note Flash Enseignement supérieur & Recherche* n° 6, MENESR-SIES, décembre 2015.

Fauvet L., « Projections des effectifs dans l’enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024 », *Note d’information Enseignement supérieur & Recherche* n° 16-01, MENESR-SIES, février 2016.

Jaggers C., « Les bacheliers 2008 entrés dans l’enseignement supérieur : où en sont-ils la cinquième année ? », *Note d’information Enseignement supérieur & Recherche* n° 15.04, MENESR-SIES, juillet 2015.

Jaggers C., « Que deviennent les bacheliers après leur bac ? Choix d’orientation et entrée dans l’enseignement supérieur des bacheliers 2008 ? », *Note d’information Enseignement supérieur & Recherche* n° 10.06, MENESR-SIES, juillet 2010.

Laïb N., « La réussite des étudiants selon les difficultés financières et la perception d’une allocation d’études », *Note d’information Enseignement supérieur & Recherche* n° 14.05, MENESR-SIES, juillet 2014.

Lefebvre O., « Les inégalités dans l’accès aux hauts diplômes se jouent surtout avant le bac », in *France, Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Lièvre A., « Les étudiants en formation d’ingénieurs », *Note d’information Enseignement supérieur & Recherche* n° 16-04, MENESR-SIES, juillet 2016.

Liogier V., « Près de 3 millions d’étudiants en mobilité internationale dans l’OCDE » *Note d’information Enseignement supérieur & Recherche* n° 16-03, MENESR-SIES, juin 2016.

Maetz I., « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014 », *Note Flash Enseignement supérieur & Recherche* n° 1, MENESR-SIES, février 2016.

Marlat D., Delaporte A., « Les effectifs universitaires en 2015-2016 », *Note Flash Enseignement supérieur & Recherche* n° 6, MENESR-SIES, mai 2016.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS), MENESR-DEPP, édition 2016.

L’état de l’Enseignement supérieur et de la Recherche en France (EESR) n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.
